



Communiqué de presse

Financement de la « suspension » de la réforme des retraites : une provocation !

Aujourd'hui débute l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale.

La lettre rectificative au projet de loi de financement de la sécurité sociale, précisant les modalités de la « suspension » de la réforme des retraites et son financement, dévoile les leurres du gouvernement et renforce l'injustice du projet de budget.

Le fait que le gouvernement soit contraint de mettre en débat une mesure de « suspension » de la réforme de 2023 est à mettre à l'actif du mouvement social et de la mobilisation exceptionnelle de centaines de milliers de salarié·es qui ont dénoncé par la grève et les manifestations cette réforme injuste, et de l'intersyndicale interprofessionnelle qui a maintenu avec détermination ce sujet sur le devant de la scène:

La FSU rappelle qu'elle exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 dans son intégralité et milite pour une retraite à taux plein accessible à 60 ans, financée en augmentant les taux de cotisation mais aussi les assiettes soumises à cotisations et la fin des nombreuses exonérations de cotisations.

Cette « suspension » n'est bien qu'un simple décalage qui consiste en un report de 3 mois du recul de l'âge d'ouverture des droits pour les générations nées entre 1964 et 1968. Seules les générations 1964 et 1965 bénéficieraient d'un report du nombre de trimestres de cotisation requis pour prétendre à une retraite à taux plein.

A cela s'ajoute les modalités de financement de la « suspension » qui sonnent comme une provocation !

Le gouvernement propose en effet de faire porter le coût de la « suspension » de la réforme d'une part sur les retraité·es dont les pensions seraient encore davantage sous-indexées, par rapport à l'inflation et d'autre part sur les organismes complémentaires d'assurance-maladie, qui vont répercuter le surcoût sur leurs adhérent·es. C'est inacceptable !

A ce stade, la réforme est inchangée pour la plupart des salarié·es. Le combat pour son abrogation et pour une amélioration des droits reste donc devant nous.

La FSU continue aussi d'exiger que des réponses soient apportées aux problématiques spécifiques des retraites de la fonction publique, notamment le montant des pensions

et les inégalités femmes-hommes. L'exercice à temps partiel est particulièrement pénalisant dans le calcul des droits à pension dans la fonction publique d'autant plus que la bonification d'un an par enfant a été supprimée par la loi de 2003. Les droits des femmes fonctionnaires ayant eu des enfants à compter du 1er janvier 2004 ont été réduits de manière encore plus drastique que le régime général. Il est urgent de rétablir la prise en compte des enfants par une bonification de trimestres réputés cotisés.

La FSU continue aussi de dénoncer la théorie fallacieuse du « déficit caché » des retraites de la fonction publique régulièrement avancé pour mener campagne contre la fonction publique et ses agent·es.

Gel du point d'indice, année blanche pour les pensions, remplacement de l'abattement de 10 % pour les retraité·es par un plafond de 2000 euros, gel des prestations sociales, doublement des franchises médicales, suppression de milliers de postes... le gouvernement s'enferme dans l'austérité et le refus d'augmenter les recettes de l'État et de la Sécurité Sociale.

La FSU interpelle les parlementaires pour que les débats budgétaires débouchent sur des lois de finances et de financement de la sécurité sociale qui répondent à l'exigence de justice sociale, fiscale et environnementale qui s'exprime dans la population.

La FSU prendra, pendant la période du débat budgétaire, les initiatives nécessaires pour imposer d'autres choix et un tout autre budget, de justice sociale, fiscale et environnementale.

Bagnolet, le 27 octobre 2025